Publié le : 19 janvier 2023

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi)	
			CIRCONSCRIPTION	D.S.D.E.N.
Détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, ou dans le monde associatif - année scolaire 2023-2024	janvier 2023 - note de	formulaire situé sur ce lien : https://cache.media.education.gouv		Les dossiers de demande de détachement dûment complétés et signés doivent être adressés au bureau des enseignants du premier degré DGRH B2-1: - par courrier postal (Ministère de l'éducation nationale - Bureau DGRH B2-1 - 72 rue Regnault - 75243 Paris Cedex 13) - ET par courriel à detachespremierdegré @education.gouv.fr
				au plus tard le 31 n 2023.